

Institut du Sahel (INSAH)

L'Institut du Sahel (Inсах) est une institution spécialisée du Cilss chargée de la coordination, de l'harmonisation et de la promotion de la recherche scientifique et technique dans les pays du Sahel dont la mission est :

- ! d'assister les pays du Cilss dans la définition des stratégies et la mise en œuvre des programmes visant à atteindre la sécurité alimentaire tout en préservant l'environnement.
- ! de procéder à la spécialisation dans les domaines de la recherche, de l'analyse et de la communication.

Programmes

L'Inсах est composé de deux programmes majeurs: Population et développement, Recherches agro-socio-économiques.

Population et Développement

Les activités inscrites au titre de ce programme sont :

- ! **études et recherches** sur population, environnement et développement; migrations et urbanisation: femme, santé publique, sociétés et sida;
- ! **formation**: organisation d'ateliers, de séminaires et de stages; octroi de bourses d'études, (Maîtrise, Doctorat); appui à la mise en place de programmes dans les universités;
- ! **assistance technique**: appui au développement des politiques et programmes de population, des programmes de SMI/PF, accueil, conception et évaluation des projets en matières de population;
- ! **information** : animation d'un réseau de journalistes; publication de différentes séries scientifiques et de vulgarisation tel que Pop SAHEL;
- ! **informatique** : développement de logiciels appropriés, de base de données; traitement de données d'enquêtes; conseil.

Recherches agro-socio-économiques

Les activités inscrites au titre de ce programme sont :

- ! **études et analyses** sur les déterminants d'adoption des pratiques en gestion des ressources naturelles; les effets de la dévaluation sur les prix, les coûts de production, les revenus et la consommation des ménages; l'impact de la recherche agricole au Sahel ; l'harmonisation des statuts des chercheurs, l'éducation environnementale;
- ! **réflexions stratégiques** sur le rôle de l'agriculture dans la transformation structurelle, les rapports entre les politiques d'ajustement et le développement durable;
- ! **appui aux Etats** dans l'exécution de divers programmes sous-régionaux;
- ! **information et documentation**: animation d'un réseau de centres nationaux de documentation (Resadoc), publications de différentes séries scientifiques;
- ! **formation** des responsables et membres du réseau Resadoc, des auteurs et éditeurs scientifiques et des chercheurs en méthodologie d'analyse d'impact, d'établissement de priorités de recherche, etc.

8 Institut du Sahel 2000

BP 1530, Bamako, Mali

ISBN 2-912693-16-0

Impression Graphique Industrie s.a.
Bamako, Mali

Ce document a été publié grâce à un appui technique et financier du projet AGestion des Pesticides au Sahel (GCP/RAF/335/NET), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La présente publication contient une synthèse de vues d'experts travaillant en Afrique de l'Ouest et ne rend pas nécessairement compte des décisions ni de la politique officielle de la FAO.



Introduction

Le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) a été créé afin de mettre en œuvre la *Réglementation sur l'homologation des pesticides commune aux états membres du CILSS* (Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel). Le CILSS regroupe les pays suivants : le Burkina Faso, le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. La Réglementation commune, adoptée en 1992, stipule que l'homologation des pesticides ne se fera plus au niveau national mais au niveau du CILSS. Une autorisation provisoire de vente (APV) ou une homologation donnée par le CILSS est valable dans ses neuf pays membres.

Une des exigences dans le processus d'autorisation est l'épreuve de l'efficacité du pesticide contre le ravageur, la maladie ou l'adventice pour lequel l'homologation est demandée. Ces essais d'efficacité sont actuellement exécutés selon des protocoles établis par les institutions de la recherche agricole et ne sont pas nécessairement similaires dans les différents pays du CILSS. Afin de faciliter la conduite des expérimentations et de permettre une comparaison judicieuse des résultats des essais dans l'ensemble des pays membres du CILSS, l'harmonisation des protocoles d'essai d'efficacité biologique est indispensable.

Comme la première étape dans ce processus d'harmonisation et de standardisation, le Comité Sahélien des Pesticides a élaboré un certain nombre de Aprotocoles cadre qui définissent le cadre général pour les expérimentations d'efficacité biologique. Ces protocoles cadres devraient guider l'industrie agrochimique qui soumet les dossiers pour l'homologation, ainsi que les institutions qui sont impliquées dans l'expérimentation, du mode d'exécution des essais et d'élaboration des rapports.

Dans l'esprit de suivre les procédures d'harmonisation internationales, le CSP s'est principalement inspiré du format des directives pour l'évaluation biologique des produits phytosanitaires, développées par l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP). Cela devrait, au futur, assurer un échange optimal des données d'efficacité biologique obtenues dans différents zones écoclimatiques.

Se basant sur les protocoles cadres, le CSP élaborera des protocoles spécifiques, pour les ravageurs et les cultures données, qui vous seront envoyés au fur et à mesure qu'ils sont finalisés. La place pour ces protocoles est prévue dans ce classeur.

Le développement des protocoles cadres et des protocoles spécifiques sera un processus continu et dynamique. Des nouvelles versions des protocoles existants ainsi que des nouveaux protocoles pour des domaines non encore traités, seront développés. Par conséquent, le CSP invite tout acteur impliqué dans l'expérimentation d'envoyer ses commentaires et ses suggestions afin d'améliorer les nouvelles versions des protocoles.

Le CSP recommande que les essais d'efficacité biologique des pesticides soumis pour l'homologation dans les pays du CILSS, se conforment dorénavant au format décrit dans ces protocoles cadres.

François A. Abiola
Président
Comité Sahélien des Pesticides
29 juin 2000

Préface

Les protocoles cadres présentés dans cette section ont été élaborés pendant un atelier de travail tenu du 22 au 26 février 1999 à l'Institut d'Economie Rurale à Bamako. Ont participé à cet atelier : Boubou Bagayoko (Institut d'Economie Rurale - Mali), Bouréma Dembélé (Institut d'Economie Rurale - Mali), Amadou Diarra (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - FAO), Niamoye Yaro Diarissou (Institut d'Economie Rurale - Mali), Mamourou Diourté (Institut d'Economie Rurale - Mali), Abdoulaye Hamadoun (Institut d'Economie Rurale - Mali), Gnissa Konaté (Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles - Burkina Faso), Demba Farba Mbaye (Institut Sénégalais de la Recherche Agricole - Sénégal), Abdoussalam Sawadogo (Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles - Burkina Faso) et Harold van der Valk (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture - FAO).

Suite à l'atelier de Bamako, les projets des protocoles cadres ont été envoyés à tous les membres du CSP afin de recueillir les commentaires au niveau national. Les réactions reçues ont été incorporées dans les présentes versions.

Le Comité Sahélien des Pesticides remercie l'Institut d'Economie Rurale à Bamako pour son hospitalité et le projet FAO - Gestion des Pesticides au Sahel (GCP/RAF/335/NET) pour le financement de l'atelier.

Le CSP est également très reconnaissant à l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP) pour la mise à la disposition de l'ensemble de ces directives et protocoles et pour la permission de reproduire deux directives générales dans cet ouvrage. Ces deux directives générales sont publiées dans leur intégralité et servent comme référence de base pour l'exécution des essais d'efficacité biologique et l'élaboration des rapports.

Chaque protocole est codé et numéroté et a également un numéro de la version. Par exemple : PC 4 (v.1) est le Protocole Cadre numéro 4, dans sa première version. Ce code figure au pied de chaque page du protocole.